

CONGRÈS INTERPROVINCIAL FRANCOPHONE DES COMITÉS A LA PROMOTION DU TRAVAIL



LE TRAVAIL DE NUIT, COMMENT DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL?

NOVOTEL DE WÉPION (NAMUR)
LE VENDREDI 8 OCTOBRE 2004



EN COLLABORATION AVEC LE
SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

COMITÉ ORGANISATEUR

Les Comités provinciaux pour la promotion du travail

- **Brabant wallon**
Charles TESSE, Secrétaire
rue Eglise St-Martin, 7 – 1390 Biez
Tél.: 010 22 47 77
Fax: 010 23 61 51
- **Hainaut**
Jacques HANOCQ, Secrétaire
rue Verte 13 - 7000 Mons
Tél.: 065 39 64 43
Fax: 065 36 03 70
- **Liège**
Alain COLLARD, Secrétaire
place de la République française 1
4000 Liège
Tél.: 04 220 21 70
Fax: 04 220 21 01
- **Luxembourg**
Dominique DABE, Secrétaire
place Léopold 1 - 6700 Arlon
Tél.: 063 24 53 30
Fax: 063 22 10 32
- **Namur**
Dominique HICGUET, Secrétaire
rue Martine Bourtonbourt 2 - 5000 Namur
Tél.: 081 72 95 00
Fax: 081 73 53 43

La Direction générale Humanisation du travail

- Nicole DERY
Conseillère générale
rue Belliard 51 - 1040 Bruxelles
Tél.: 02 233 42 43
Fax: 02 233 42 52

RENSEIGNEMENTS

Comité provincial de Namur pour
la promotion du travail
Dominique HICGUET
Tél.: 081 72 95 00 – Fax: 081 73 53 43
dominique.hicguet@province.namur.be
Ginette DUBREUCQ
Tél.: 081 25 69 71 – Fax: 081 23 19 54
ginette.dubreucq@province.namur.be

LIEU ET DATE

Vendredi 8 octobre 2004
Hôtel NOVOTEL
Chaussée de Dinant 1149
5100 WÉPION

ACCÈS ROUTIER

Autoroute E411
sortie 14 Namur-Bouge
Direction Dinant à 7 km de Namur

Autoroute E42
Sortie 12 Namur-ouest
Direction Dinant à 7 km de Namur

A renvoyer ou à faxer au 081 23 19 54
pour le 1er octobre au plus tard

Comité provincial de Namur pour la promotion
du travail
A l'attention de Ginette DUBREUCQ
place Saint-Aubain, 2
5000 NAMUR

Le recours au travail de nuit est en principe exceptionnel. Il doit prendre en compte les impératifs de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs et doit être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale.

La réglementation du travail de nuit s'applique à tous les travailleurs, hommes ou femmes, soumis à la réglementation de la durée de travail. Dans les grandes lignes, elle s'applique donc aux travailleurs du secteur privé ainsi qu'aux institutions publiques exerçant une activité industrielle ou commerciale ainsi qu'à celles qui dispensent des soins de santé, de prophylaxie ou d'hygiène. Au cours de ce congrès, nous nous attèlerons à préciser le champ d'application de cette réglementation.

D'autre part, nous réfléchirons et développerons ensemble les retombées médicales, sociologiques et psychologiques du travail de nuit sur la qualité de vie du travailleur de nuit. On ne peut en effet plus nier les influences et les contraintes du travail à horaire atypique sur la santé, le sommeil, la vie familiale et la vie sociale de ces travailleurs. Au vu de ces facteurs, la nécessité de recourir à une analyse de risques pointue, au sein des entreprises pratiquant ce régime de travail, s'avère indispensable. Il incombe dès lors aux conseillers en prévention et aux responsables des ressources humaines d'implanter une politique de bien-être adaptée et efficace pour pallier aux désagréments spécifiques du travail à horaires atypiques.

L'après-midi sera consacrée à un partage d'expériences et de bonnes pratiques développées par des intervenants de tous horizons.

PUBLIC CIBLE:

Conseillers en prévention, médecins du travail, inspecteurs du travail, ergonomes, organisations syndicales, responsables des ressources humaines, hôpitaux, laboratoires du sommeil, services d'aide à domicile, CPAS...

PROGRAMME

Présidence de la journée par Nicole DERY, Conseillère générale
Direction générale Humanisation du travail – SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

8h30	Accueil des participants et conférenciers
9h00	Allocution de bienvenue par le Président-délégué du Comité Provincial de Namur pour la promotion du travail, le Docteur Dominique NOTTE, Député Permanent
9h10	Discours d'introduction par Madame Freya VAN den BOSSCHE, Ministre de l'Emploi

9h20 «Un tour d'horizon de la réglementation du travail de nuit et des régimes de travail de nuit»
Michel DE GOLS, Directeur général à la Direction générale Relations individuelles du travail
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

9h40 «Le travail de nuit dans le cadre de la loi sur le bien-être au travail»
Docteur Chantal MAILLET, Médecin Inspecteur du travail à la Direction générale Contrôle du bien-être au travail – SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

10h00 «Travail de nuit, vie privée et vie familiale»
Françoise GOFFINET, Conseillère
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

10h20 Pause café

10h50 «La flexibilité du temps de travail: focus sur le bien-être au travail»
Isabelle HANSEZ, Chargée de cours adjointe,
Service de psychologie du travail et des entreprises
- Université de Liège

11h10 «Les incidences sociologiques du travail de nuit»
Marianne DE TROYER, Centre de Sociologie du travail, de l'Emploi et de la Formation – Université Libre de Bruxelles

11h30 «Les incidences du travail de nuit sur la santé»
Docteur Axelle RANSQUIN, Hôpital Ambroise Paré de Mons

11h50 Débat

12h30 Déjeuner

14h00 TEMOIGNAGES DE BONNES PRATIQUES

- «L'influence du travail de nuit et en shift sur la vigilance et la conduite de personnes appartenant à certaines catégories professionnelles»
Patricia ARNO, Docteur en psychologie
Institut Belge pour la Sécurité Routière
- «Le travail de nuit dans le secteur du transport express»
Jean-Philippe LEONARD, Directeur du Service du personnel – Entreprise T.N.T.
- «Le mode organisationnel du travail de nuit du personnel soignant au Centre Hospitalier Régional de Namur»
Viviane SARTENAER et Caroline VANDAMME,
Infirmières responsables de nuit
- «Le travail de nuit: opportunités et résistances, exemples au sein des usines Total en Belgique»
Jean-Marc SOHIER, Directeur général
TOTAL RAFFINADERIJ Antwerpen.
- «Le travail de nuit en sidérurgie»
Elio DI CROCE, Conseiller en prévention
COCKERILL ARCELOR

16h00 Echange de vue avec les participants

16h30 Synthèse et conclusions de la journée par
Charles TESSE, Secrétaire du Comité provincial du Brabant wallon pour la promotion du travail

17h00 Cocktail de clôture offert par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A renvoyer ou à faxer au plus tard
pour le 1er octobre 2004
Fax: 081 23 19 54

UN FORMULAIRE PAR PERSONNE EN LETTRES CAPITALES SVP

Nom/Prénom

Fonction

Entreprise

Adresse professionnelle

Téléphone

Fax

E-mail

Participera à la séance d'information organisée à Wépion

L'inscription est effective dès réception du formulaire et paiement des frais de participation. Celle-ci ne sera pas confirmée.

Frais de participation (repas et actes compris):

40,00 à verser au compte n° 134-5009723-60-
Organisation séminaires pour promotion travail – 5000
Namur avec, en communication, le nom
du(des)participant(s).

Si vous ne payez pas vous-même, indiquez qui effectue le paiement. Virement effectué par

.....